

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU
SPORT SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF »
MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »**

→ **Épreuves d'entrée en formation à TSF :**

Pour les candidats ayant satisfait aux exigences préalables, les épreuves d'entrée en formation se décomposent de la manière suivante :

Une épreuve d'entretien oral d'une durée de 20 minutes

5 minutes sont réservées au candidat pour qu'il se présente et relate son parcours professionnel ou associatif suivi de 15 minutes de questionnement de la part du jury.

15 minutes de questionnement de la part du jury.

Les critères d'évaluation :

- - EC de relater des expériences de pratiquant, responsable de structure, animateur etc...
- - EC de situer ses expériences dans le contexte de la formation
- - EC d'adapter un comportement en lien avec l'épreuve
- - EC d'adapter une attitude physique en lien avec l'épreuve
- - EC d'adapter sa prestation orale à l'échange

Une épreuve écrite d'une durée de 1 heure

A partir d'un sujet d'actualité en lien avec la pratique d'activités physiques et sportives (la santé, la violence, le dopage, etc....), les candidats doivent montrer leurs compétences dans la compréhension et la rédaction d'un document.

Les critères d'évaluation :

- - EC de présenter un document écrit, propre, lisible (sans écritures SMS ou abrégées)
- - EC de reformuler le sujet
- - EC d'identifier les idées principales
- - EC de développer une de ces idées

Une épreuve de participation à 2 jeux collectifs

Durée : 2 x 20 minutes

Les critères d'évaluation :

- Motricité
- Positionnement
- Communication
- Adaptation